



CAS PSY = REGIME ADAPTE ??

Décidément à la Maison Centrale les incidents se multiplient. Après les 4 agressions physiques qui ont eu lieu ces deux derniers mois, ce jeudi 08 avril c'est **une agression verbale violente avec menaces de mort** à l'encontre de notre collègue surveillante qui s'est perpétrée.

En effet, alors que la surveillante effectuait sa fermeture complète d'étage en vue de la réintégration des ateliers (comme le stipule la note de service) le détenu G. a refusé catégoriquement de rejoindre sa cellule. La collègue a donc sollicité du renfort et dans l'attente de celui-ci, notre récalcitrant lui a clairement rappelé que pour l'instant elle se trouvait seule et qu'il avait tout loisir pour « **lui casser la gueule et que ça va être très long** ». Finalement réintégré en cellule par la hiérarchie, l'individu a recommencé un peu plus tard son cirque, en tambourinant à la porte, initiant un pseudo feu et en insultant/menaçant de plus belle notre collègue avec plus de véhémence cette fois en promettant « **que dès tu seras seule tu seras morte je t'en fais la promesse que je vais te buter** ».

Suite à ces mots « gentils », le détenu a continué sa petite routine à l'étage, la surveillante par contre a été déplacé de poste et lors son entretien avec **CERTAINS** membres de la hiérarchie, on lui a expliqué que le détenu G. avait des pathologies psychiatriques et **qu'elle aurait dû faire preuve de clémence en lui laissant plus de temps porte ouverte alors même qu'une note à la population pénale datant du 30 mars rappelle que la Maison Centrale est un établissement PORTE FERMEE !!!**

EXISTE-T-IL UN REGIME ADAPTE POUR LES CAS PSY ??

L'ensemble du personnel constate que le détenu M. auteur de l'agression sur notre surveillant cantine a été réinstallé dans sa cellule après son séjour au QD, sans transfert, et qui fait déjà l'objet d'un nouveau CRI pour menaces sur personnels. Et maintenant, c'est le détenu G. que la Direction veut protéger d'une procédure disciplinaire trop contraignante...

L'intersyndicale de la Maison Centrale d'Ensisheim exige une sanction forte disciplinairement à hauteur des propos graves qui ont été prononcés. Peu importe les suites découlant d'une décision médicale, la réponse de l'établissement (et le règlement par la même occasion) doit être la même pour tous les détenus.

L'intersyndicale demande à la Direction de faire le nécessaire, si le profil du détenu ne correspond pas à la Maison Centrale, c'est au détenu d'être transféré dans un établissement adapté à sa « pathologie » et NON à la MC et aux surveillants d'adapter le règlement à la personne.

Les temps sont difficiles actuellement à Ensisheim, entre le manque d'effectifs, entre les multiples agressions, entre les problèmes de planification, n'en rajoutons pas avec des passe-droits pour certains détenus.

L'intersyndicale remercie les membres de la hiérarchie qui ont soutenu l'action de la surveillante et lui transmet également tout son soutien.